

## DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES SERVICE ENVIRONNEMENT RISQUES Pôle Eau

Liberté Égalité Fraternité 000684

Digne-les-Bains, le

1 1 SEP. 2023

Affaire suivie par : Eric GALLO

Tel: 0492302095

Mél: eric,gallo@alpes-de-haute-provence.gouv.fr:

Objet: dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de

l'environnement : centrale photovoltaique les Crouzourets Aubignosc

Accord sur dossier de déclaration

Référence: 0100025773

Monsieur,

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement concernant l'opération :

## construction de la centrale photovoltaïque les Crouzourets Aubignosc

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 12 juillet 2023, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception de ce courrier.

Toutefois, et conformément à l'AP 2021-105-011 du 15 avril 2021, vous devez éviter les rejets dans le ravin de Redonnette à l'amont du PPI. Dans l'hypothèse où le rejet se ferait :

- à l'aval du PPI, dans le Domaine Public Fluvial (DPF) de la Durance, toute occupation est subordonnée à l'obtention d'une autorisation d'occupation temporaire AOT et contre paiement d'une redevance. Cette demande d'AOT doit nous être adressée avec les précisions suivantes : longueur totale de la canalisation et longueur sur le DPF, largeur, profondeur et débit moyen du rejet ;
- dans le canal de Château-Arnoux : fournir la convention autorisant le rejet.

Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Copies du récépissé et de ce courrier sont également adressées à la mairie de la commune d'Aubignosc pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces deux documents seront mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture des ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE durant une période d'au moins six mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

C.P.E.S. LES CROUZOURETS à l'attention de M. GAMBRELLE ZI DE COURTINE 330 RUE AVIGNON 84000 AVIGNON Pour le Préfet et par délégation,

Pour la Chaffe de Service Environnement et Risques Le Chaf du Service Adjoint,

Vincent MAYEN